

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

### COMPTE RENDU

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir** :

- |                       |   |                       |
|-----------------------|---|-----------------------|
| • Madame BOURGUE      | à | Monsieur COUSTABEAU   |
| • Madame MARTINOLI    | à | Monsieur GAILLARD     |
| • Madame REY-MARTINEZ | à | Monsieur AYME         |
| • Monsieur CARREGA    | à | Madame JOBBE-DUVAL    |
| • Madame GROSSO       | à | Madame JEAN           |
| • Madame VIRETTI      | à | Madame MICHELOTTI     |
| • Monsieur BREBION    | à | Madame RICARD         |
| • Madame JUNG         | à | Madame CADVILLE       |
| • Monsieur HANNON     | à | Monsieur VILLEVIEILLE |

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Décembre 2017. Monsieur POSTIAUX demande des modifications en page 12. Celles-ci seront faites. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame CADVILLE demande que les Conseils Municipaux soient enregistrés. Monsieur le Maire souhaite maintenir les comptes rendus écrits.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

### ORDRE DU JOUR

#### VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

##### **1. Convention de mécénat entre la Commune et l'entreprise VINCI IMMOBILIER PROMOTION, SAS – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de mécénat établie, à cet effet, entre la Commune et l'entreprise VINCI IMMOBILIER PROMOTION, pour l'acquisition d'un piano droit pour l'école municipale de musique, telle qu'annexée. Dit que l'entreprise VINCI IMMOBILIER PROMOTION réalisera, au profit de l'école municipale de musique, un don en vue de l'achat d'un piano droit pour un montant total de 3.412 € TTC qui sera effectué avant le 28 Février 2018. Dit que la commune adressera à l'entreprise VINCI IMMOBILIER PROMOTION, en fin d'année, un reçu fiscal au titre du présent don. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

##### **2. Subvention exceptionnelle à l'association « Groupement de producteurs de brousse du Rove » exercice 2018**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, attribue à l'association « Groupement de producteurs de Brousse du Rove » une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'exercice 2018. Dit que les inscriptions budgétaires

nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2018. Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

### **VIE ECONOMIQUE (Commerce, Artisanat, Entreprises, Agriculture, Emploi, Tourisme)**

#### **3. Renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office Municipal de Tourisme**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Dit que la présente convention est établie pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018. Dit que le rapport d'activités de l'année 2017 sera présenté dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **4. Convention comportant des clauses exorbitantes du droit commun sur le domaine privé – contrat administratif (EPIC) Office Municipal de Tourisme**

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention comportant des clauses exorbitantes du droit commun sur le domaine privé, contrat administratif établie entre la Commune et l'Office Municipal de Tourisme, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 relative à la location d'un local cadastré section AM N° 118, situé 13 Cours Maréchal Foch, 13640 LA ROQUE D'ANTHERON, d'une superficie d'environ 400 m<sup>2</sup>. Dit que la convention est acceptée moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de deux mille euros par mois (2000 €). Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents se rapportant à ce dossier.

### **VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)**

#### **• Finances**

#### **5. Débat d'Orientations Budgétaires exercice 2018**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), approuve le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté faisant l'objet d'un débat dont il est pris acte par un vote de l'assemblée.

#### **6. Décision Modificative N° 2 Budget Commune 2017**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, autorise la décision modificative N° 2 telle qu'elle est présentée.

#### **7. Décision Modificative N° 2 Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane 2017**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, autorise la décision modificative N° 2 telle qu'elle est présentée.

## **8. Décision Modificative N° 1 Budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume 2017**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, autorise la décision modificative N° 1 telle qu'elle est présentée.

## **9. Admission en non-valeur Budget de la Commune**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de statuer sur les admissions en non-valeur présentées pour un montant de 929,71 €. Dit que les crédits correspondants sont inscrits en dépense au compte 6541 du budget de la commune.

## **10. Opérations sous-mandat pour le compte de la Métropole : autorisation des dépenses d'investissement au chapitre 4581**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.VILLEVIEILLE, M.Th. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX) précise que les autorisations de dépenses d'investissement votées au Conseil Municipal du 13 décembre (délibération n°126/17), comprennent les opérations sous mandat (compte 4581) effectuées pour le compte de la métropole dans le cadre des conventions de gestion (délibération n° 137/17). Autorise, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives aux compétences « eau et assainissement » au Chapitre 4581 du budget de la commune dans la limite du quart des crédits précédemment ouverts aux budgets annexes eau et assainissement. Dit que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont les suivants:

<b>EAU</b>			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2017	Autorisation de crédits 2018 <b>Compte 4581 budget principal commune</b> jusqu'au vote du BP 2018
13	Subventions d'investissement	10 000	2 500
20	Immobilisations incorporelles	2 640	660
23	Immobilisations en cours	706 277.50	176 569

<b>ASSAINISSEMENT</b>			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2017	Autorisation de crédits 2018 <b>Compte 4581 budget principal commune</b> jusqu'au vote du BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	6 600	1 650
21	Immobilisations corporelles	993.39	248
23	Immobilisations en cours	851 787.43	212 946

## **11. Budget Primitif 2018 de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC)**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés 23 (Didier JEAN n'ayant pas pris part au vote) et 5 abstentions (R.VILLEVIEILLE, M.Th. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), approuve le budget de l'office municipal de tourisme 2018 (EPIC) comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	1 887.68 €	1 887.68 €
Exploitation	332 226.68 €	332 226.68 €
TOTAL	334 114.36 €	334 114.36 €

**12. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'équipement de sécurité et lumière pour l'Abbaye de Silvacane**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'acquisition d'équipement sécurité et lumière pour l'Abbaye de Silvacane dont le coût s'élève à 1.981,80 € HT soit 2.378,16 € TTC. Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental (Travaux de proximité) 70 % : 1.387,26 €
- Fonds propres 30 % : 594,54 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'Abbaye de Silvacane opération 1042016, article 2188.

**13. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement de la cuisine du studio de l'Abbaye de Silvacane**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les travaux d'aménagement de la cuisine du studio de l'Abbaye de Silvacane dont le coût s'élève à 3.390,00 € HT. Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental (Travaux de proximité) 70 % : 2.373,00 €
- Fonds propres 30 % : 1.017,00 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'Abbaye de Silvacane opération 1012016b, article 2313.

**14. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'équipement pour la Galerie-Musée La Roque d'Anthéron**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'acquisition d'équipement pour la Galerie-Musée dont le coût total s'élève à 8.618,00€ HT. Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental (Travaux de proximité) 70 % : 6.032,60 €
- Fonds propres 30 % : 2.585,40 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 4652016, article 2188.

- Marchés publics

**15. Approbation du principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la chambre funéraire de LA ROQUE D'ANTHERON**

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le principe de la Délégation de Service Public pour la gestion de la chambre funéraire. Autorise le lancement de la procédure.

- **Urbanisme**

**16. Désaffectation et déclassement de la parcelle AK 194 située 4 Rue de la Résistance – annule et remplace la délibération N° 84/17**

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, constate la désaffectation du domaine public la parcelle cadastrée AK 194 situé 4 rue de la Résistance, approuve le déclassement de la parcelle AK 194 du domaine public pour la faire entrer dans le domaine privé communal,

**17. Vente de la parcelle cadastrée AK 194 située 4 Rue de la Résistance à Madame YVORA Stéphanie – annule et remplace la délibération N° 55/17**

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AK 194, d'une superficie totale de 31 m<sup>2</sup> au profit de Madame YVORA Stéphanie au prix de 69 000 € HT étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 5 000 € ainsi que les frais d'actes notariés qui seront également à la charge de l'acquéreur. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- **Ressources humaines**

**18. Approbation d'une convention de prestation de service dans le cadre de l'aide à l'archivage entre la Commune et le Centre Départemental de Gestion 13 et demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de prestation de service « Aide à l'archivage » entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et le Centre Départemental de Gestion 13 pour une durée de :

- 20 jours de travail pour l'année 2018
- 20 jours de travail pour l'année 2019
- 20 jours de travail pour l'année 2020

Dit que les jours de travail éventuellement non effectués en 2018 et 2019 sont reportables sur l'année suivante. Dit que la participation financière due par la Commune au CDG13 recouvre forfaitairement les prestations définies aux articles 3 et 4 de ladite convention. Elle est de 320 €, tous frais compris, par jour de travail et par archiviste. Dit que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget de la Commune pour l'exercice concerné, article 611. Sollicite de l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention la plus élevée possible pour le financement de cette opération.

**19. Actualisation du tableau des effectifs**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.VILLEVIEILLE, M.Th. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

- Question complémentaire

**20. Avance de trésorerie au Budget annexe « Village de Vacances du Hameau de la Baume »**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise l'avance de trésorerie au budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 19 Janvier 2018



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS